

En Aveyron, des caméras au cœur de la colère des habitants de Marcillac-Vallon

Reportage

Article réservé aux abonnés

Dans la commune de 1 700 habitants, un collectif se mobilise contre l'installation de plusieurs dispositifs de vidéoprotection. Les militants dénoncent une mesure disproportionnée tandis que la municipalité explique que ce choix vise à réduire les incivilités.

A vingt kilomètres de Rodez (Aveyron), le Vallon est connu pour sa sociabilité, son AOC et son dynamisme culturel et festif. Mais si Marcillac-Vallon est aujourd'hui sous les projecteurs, c'est pour une histoire de caméras et de poubelles. Depuis cet automne, cinq dispositifs de vidéoprotection surveillent les conteneurs à ordures ainsi que les issues d'une des écoles. En cause, des incivilités : tags, bris de verre, dépôts sauvages de cartons et ordures. Telles sont les justifications successives apportées par le maire du village, Jean-Philippe Périé, pour expliquer ce choix.

Votée par le conseil municipal en novembre 2020, pour un montant de près de 18 000 euros, la décision a rapidement suscité l'ire de dizaines d'habitants de la commune, regroupés au sein du [«Collectif de réflexion citoyenne sur les caméras de Marcillac-Vallon»](#). Dans ce village où «*il n'y a jamais eu aucun problème*», selon Fabienne, membre du collectif, les multiples tentatives pour «*travailler avec la mairie et trouver des solutions constructives*» n'ont jamais abouti. [Une pétition a recueilli 2 900 signatures](#) dans et hors du Vallon, mais c'est la pression d'une mise en demeure par le collectif qui a amené le maire à suspendre son projet en juillet... avant de revenir sur sa décision et de faire installer dès le mois de septembre les cinq caméras, une semaine avant une réunion publique très attendue sur ce sujet.

«Ici, le maire fait toujours comme il veut»

Un «*passage en force*», selon les opposants, qui a décidé une quarantaine d'habitants à déposer nominativement un recours au tribunal administratif de Toulouse. Leur espoir : une jurisprudence de 2018, qui concluait au caractère «*disproportionné au regard des nécessités de l'ordre public*» du doublement du nombre de caméras à Ploërmel, en Bretagne. Lundi, trente manifestants défilaient à nouveau sur le pont en brique et grès rouge emblématique du village. Un panorama plongeant sur la salle des fêtes en contrebas et ses murs ornés d'un graffiti «*all clitos are beautiful*», et d'une fresque à la gloire du vignoble local, au-dessus des conteneurs. Des deux caméras il n'en reste qu'une seule. Début décembre, la seconde a été arrachée tandis qu'une troisième, au cimetière, a vu son câble d'alimentation sectionné. La mairie a porté plainte pour vol et dégradation.

Dans la grand-rue, les passants sont au moins d'accord sur un point : «*Ici, c'est*

comme ça, le maire fait toujours comme il veut.» Ancien directeur financier à l'international, Jean-Philippe Périé est revenu sur ses terres natales pour sa retraite voilà quelques années. Néo-habitant, sa famille y est, elle, établie depuis des décennies. Si le père avait occupé le fauteuil de maire de 1978 à 1983, le fils, Jean-Philippe, a été élu en 2020 à la faveur conjuguée du désamour pour la mairesse sortante et d'une abstention record. Promettant *«transparence, communication et participation»*, celui-ci s'est, selon ses opposants, révélé peu amène avec les dynamiques alternatives qui essaient dans le Vallon, préférant préserver les intérêts d'un investisseur galeriste au détriment de ceux du café associatif.

«La surveillance remplace la bienveillance»

«Il faut mesurer ce que ça représente ici d'aller en justice contre son maire», confirme Nathalie, une opposante qui s'alarme que *«la surveillance remplace la bienveillance»*. A ses côtés, Loïc, militant actif, voit dans ces caméras *«des doudous»* sans effet sur les incivilités réelles, mais qui tranquillisent les plus inquiets et soucieux de l'ordre public. Depuis que l'affaire est devant la justice, le maire refuse tout commentaire. Idem pour ses adjoints. C'est finalement la gendarmerie qui se retrouve la plus pédagogue. Référent sûreté pour l'Aveyron, le major Stéphane Poirier insiste sur le caractère mesuré du dispositif : *«Ce n'est pas de la vidéosurveillance car il n'y a pas d'opérateur en permanence. Les images [à disposition de la mairie, ndlr] sont conservées trente jours et utilisées en cas d'incivilité.»* Pour lui, les caméras aux issues de l'école servent surtout *«en prévention»*, suite au constat de vols et dégradations dans d'autres établissements. Et tant pis si la Cour des comptes, dans un rapport d'octobre 2020, précise que la corrélation entre présence de caméras et baisse des incivilités n'est pas forcément opérante. Pour lui, *«c'est sûr»*, les caméras *«limitent les atteintes aux biens et les infractions»* et permettent en plus au maire de régler les litiges locaux sans passer par la gendarmerie. Car *«si ça n'avait pas d'effet, à quoi elles serviraient ?»*